

**Sapeurs-Pompiers
de Seine-Maritime**

Yvetot, le 15 juillet 2005

SERVICE OPERATIONS

Affaire suivie par : Cdt SEJOURNE

TEL : 02 35 56 11 35

FAX : 02 35 56 11 30

N/Réf. : JS/MT n°2664

Le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours
de la Seine-Maritime

à

Monsieur le Directeur
TCAR
15, rue de la Petite Chartreuse
BP 99
76 002 ROUEN Cedex

A l'attention de Monsieur BODIN

Objet : Recommandations du BEA – TT suite à l'accident survenu dans le Métrobus le 30 août 2004.

Réf. : Rapport d'enquête technique en date du 20 juin 2005.

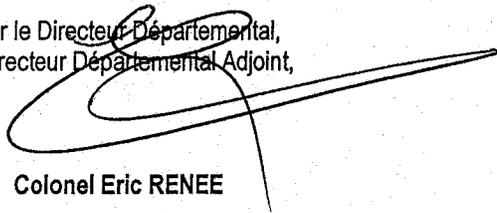
Par transmission citée en référence, le directeur du BEA – TT m'a rendu destinataire des conclusions de l'enquête réalisée par son service concernant l'accident survenu le 30 août 2004.

Il apparaît, à la lecture de ce document, que la recommandation R 5 porte sur la mise en œuvre d'une liaison dédiée entre le PCC Métrobus et le CODIS 76. Cette recommandation fait suite à l'impossibilité constatée à plusieurs reprises par mes services de contacter le PCC lors de cet accident.

Or il semblerait que les dispositifs techniques actuellement en œuvre, tant au CODIS qu'au PCC, font que la liaison dédiée, telle que préconisée, est déjà existante.

Aussi, il me paraît souhaitable, de prévoir une rencontre entre les responsables opérationnels et techniques de nos services, afin d'étudier les raisons ayant pu conduire au dysfonctionnement constaté le 30 août 2004.

Pour le Directeur Départemental,
Le Directeur Départemental Adjoint,


Colonel Eric RENEE

Copies à : – Monsieur le Préfet de la Seine Maritime
- Monsieur le Directeur du BEA - TT